



Travailler après la retraite

Par TomHope

Je suis retraité et je travail depuis un an. Sur mes bulletins de paie je trouve des charges déduites et des cotisations à la retraite. Est ce que je dois faire une démarche auprès carsat? ça change quelques chose sur mes indemnités?

Par ESP

Bienvenue et bonsoir

Merci de pensez aux salutations, c'est plus agréable pour les bénévoles.

Dans le mois qui a suivi votre reprise d'activité, vous étiez impérativement tenu d'informer votre caisse de retraite de base (la CARSAT pour le régime général) et vos caisses complémentaires (comme l'AGIRC-ARRCO) de cette reprise.

Prenez contact.

Par TomHope

Bonjour, Merci pour votre réponse.

Personne m'a averti que je dois informer la caisse de retraite ! C'est pas l'employeur qui doit informer la caisse ? car ils était au courant que je en retraité.

En outre j'ai eu un poste vacataire (contrefactuel)